

DÉCISION RÉVISÉE

Québec, le 15 août 2016

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 21 juin 2016, relativement à l'obtention de :

«Tous les documents en lien avec les dépenses effectuées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans le cadre de la 22<sup>e</sup> Conférence de Montréal qui se déroulait du 13 au 16 juin 2016.

Notre démarche vise à obtenir les factures entourant l'achat des places aux tables lors de l'événement et autres réclamations effectuées par du personnel concerné en lien avec l'événement».

En réponse à votre demande, nous vous informons que le montant total de la subvention, pour l'année 2016, octroyée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) à l'Institut international d'études administratives de Montréal Inc. pour la conduite, le développement et la promotion hors Québec du 22<sup>e</sup> Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal est de 500 000 \$ CA (cinq cent mille dollars canadiens).

Il s'agit d'un appui global fourni par le MRIF, au nom du Gouvernement du Québec, à la Conférence de Montréal. Dans le cadre de ce partenariat, le Ministère a pu disposer du nombre de laissez-passer correspondant à ses besoins. En conséquence, aucun achat de tables ou de laissez-passer n'a été effectué par le Ministère pour l'édition 2016 de l'événement.

L'appui du MRIF à la Conférence de Montréal s'inscrit dans le cadre des mesures annoncées en mars 2016 au Budget du Québec 2016-2017. À ce sujet, vous trouverez ci-joint copie d'un extrait du Plan économique du Québec (<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016.2017/fr/documents/PlanEconomic.pdf#page=95>), ainsi que le communiqué de presse émis par le MRIF à cette occasion ([http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2016/2016\\_03\\_18\\_2](http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2016/2016_03_18_2)).

Le MRIF a effectué une contribution supplémentaire de 75 000 \$ à la Conférence de Montréal pour la tenue d'un déjeuner-causerie, initialement prévu le 16 juin 2016, dans le cadre de la 19<sup>e</sup> Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français. Cette activité ayant été annulée suite au report de la visite du premier ministre français Manuel Valls au Québec, le MRIF et la Conférence de Montréal sont en pourparlers quant aux modalités de remboursement de cette somme.

Concernant les réclamations effectuées par les employés du MRIF ayant participé à la Conférence de Montréal, celles des titulaires d'emplois supérieurs seront rendues publiques et mises en ligne le 15 août 2016 sur le site du Ministère, à l'adresse suivante : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/divulgation-renseignements-relatifs-depenses>.

Vous trouverez ci-joint un document faisant état des dépenses réclamées par les autres employés du MRIF ayant participé à l'édition 2016 de la Conférence de Montréal.

Nous vous informons que le MRIF a également encouru des frais de 1 587.72 \$ pour la prise en charge d'une connexion Internet sur les lieux de la Conférence et des rafraîchissements servis dans le cadre des activités organisées par le Ministère en marge de celle-ci.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents  
AO/cp  
PJ